

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17827**

### Intitulé

Technico-opérateur(trice) de spa

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole des spas et instituts (ESI)	Gérant

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

336t Soins esthétiques du corps

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la Technico-opérateur/trice spa est un/e professionnel/le spécialiste du bien-être exerçant son activité dans un établissement de bien-être ou un espace Spa. Il/elle peut pratiquer son activité en tant que salarié/e ou en libéral.

Les principales activités de la profession sont :

- Accueil et renseignement à la clientèle dans un contexte international
- Conseil, vente et fidélisation de la clientèle
- Soins et bien être à la personne
- Tenue de planning et agenda
- Contrôle des espaces dans les normes d'hygiène
- Préparation des équipements nécessaires à chaque prestation
- Veille prospective et développement de l'activité

La certification se décline en 4 blocs de compétences identifiés ci dessous :

Bloc 1: Gérer la clientèle

Bloc 2: Gérer et développer des prestations de bien-être

Bloc 3: Gérer le lieu de la prestation de bien être et/ou spa

Bloc 4: Gérer et développer l'activité de bien-être

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Centres de bien-être et spa
- Salons de coiffure
- Centres de beauté
- Salles de remise en forme
- Centres de thalassothérapie et d'hydrothérapie
- Centres de balnéothérapie
- Centres aqualudiques et thermoludiques
- Golfs, complexes de loisir ou de vacances
- Maisons de retraite

Technico-opérateur(trice) de Spa, Spa praticien(ne), praticien(ne) de bien-être, prestataire de service dans le bien-être.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend plusieurs modalités d'évaluation pour les blocs de compétences définis ci-dessous : mises en situation professionnelle, études de cas, etc.

Si les 4 blocs de compétences ont été validés l'un après l'autre, la Directrice du centre expose le dossier de chaque candidat/e au jury de certification, pour acter et délivrer le parchemin. Ce processus est identique pour la VAE.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17827 - Gérer et développer l'activité de bien-être	<b>Compétence évaluée :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Gérer le développement de son activité</li><li>- Commercialiser son activité</li><li>- Créer et innover</li></ul> <b>Modalité d'évaluation :</b> <p>Mise en situation professionnelle</p> <p>Un <b>certificat de compétence</b> est délivré par l'organisme certificateur pour le 4ème bloc</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17827 - Gérer et développer des prestations de bien-être	<p><b>Compétence évaluée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher et analyser des prestations de bien-être et/ou de spa possibles</li> <li>- Concevoir, améliorer et conduire des prestations de bien-être et/ou de spa</li> <li>- Créer et innover</li> </ul> <p><b>Modalité d'évaluation :</b> Mise en situation professionnelle Un <b>certificat de compétence</b> est délivré par l'organisme certificateur pour le 2ème bloc</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 17827 - Gérer la clientèle	<p><b>Compétence évaluée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier avec le client les prestations et/ou produits de bien-être et/ou de spa attendus dans une démarche de communication</li> <li>- Identifier avec le client les prestations et/ou produits de bien-être et/ou de spa attendus dans une démarche d'acte d'achat et de fidélisation</li> </ul> <p><b>Modalité d'évaluation :</b> Mise en situation professionnelle Un <b>certificat de compétence</b> est délivré par l'organisme certificateur pour le 1er bloc.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 17827 - Organiser le lieu de la prestation de bien-être et/ou de spa	<p><b>Compétence évaluée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le sens du service, du confort et du bien-être</li> <li>- Organiser et agencer</li> </ul> <p><b>Modalité d'évaluation :</b> Etude de cas et évaluation écrite Un <b>certificat de compétence</b> est délivré par l'organisme certificateur pour le 3ème bloc</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président/e du jury, 2 personnes de l'Ecole des Spas et Instituts, 2 professionnels/les employeur/euse, 2 professionnels/les employé/e
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président/e du jury, 2 personnes de l'Ecole des Spas et Instituts, 2 professionnels/les employeur/euse, 2 professionnels/les employé/e
En contrat de professionnalisation	X	Président/e du jury, 2 personnes de l'Ecole des Spas et Instituts, 2 professionnels/les employeur/euse, 2 professionnels/les employé/e
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Président/e du jury, 2 personnes de l'Ecole des Spas et Instituts, 2 professionnels/les employeur/euse, 2 professionnels/les employé/e

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technico-opérateur spa" avec effet au 28 juin 2009, jusqu'au 29 novembre 2016.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technico-Opérateur(trice) de Spa " avec effet au 29 novembre 2016, jusqu'au 21 avril 2022.

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[contact@esi-paris.com](mailto:contact@esi-paris.com)

[ESI](#)

**Lieu(x) de certification :**

Ecole des spas et instituts (ESI) : Île-de-France - Paris ( 75) [24 rue de montmorency, 75003 Paris]

Ecole des SPA et des instituts - E.S.I.

24 rue de montmorency

75003 Paris

**Lieu(x) de préparations à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole des SPA et des instituts - E.S.I. - 24 rue de montmorency - 75003 Paris

**Historique de la certification :**